



Ce pass temporaire d'une semaine (8 jours) ou d'un mois (30 jours) est proposé pour participer aux activités du club, accueillir des pratiquants occasionnels sur un évènement ou un séjour.

Pour souscrire à ce pass découverte, vous devez remplir le bulletin disponible sur le site du club et le retourner à la personne chargée des inscriptions. Vous pouvez anticiper cette démarche, la validité ne débutera qu'au jour choisi.

Vous pouvez le renouveler autant de fois que vous le souhaitez.

Le tarif est de :

- 10 € pour 8 jours consécutifs
- 15 € pour 30 jours consécutifs

Le paiement se fait uniquement par HELLO ASSO soit par le lien sur le site du club, soit en flashant ce QR CODE :



Dès souscription de votre Pass Découverte par le club auprès de la FFRP, vous recevrez dans votre messagerie votre titre dématérialisé avec les dates de validité ainsi qu'une attestation d'assurance.

Dans un souci de sécurité et d'encadrement, pour participer aux activités vous devez **obligatoirement vous inscrire auprès des animateurs** responsables de celles-ci, au plus tard la veille avant 16h et uniquement par SMS.

Une assurance dédiée

Soucieuse de la **sécurité des pratiquants** et avertie des **risques** liés à la randonnée, la **Fédération a fait confiance à Groupama** pour vous proposer une **assurance** et une **assistance** qui correspondent à la pratique de la randonnée et à d'autres activités.

L'assurance du **Pass Découverte** est performante en terme de garanties et de couverture avec :

- **La Responsabilité Civile** pendant votre pratique
- **La Responsabilité accidents corporels**
- Une couverture sur les activités randonnées et loisirs en plein-air, pour vous et votre matériel.

Les domaines des garanties :

- **Avec le Pass Découverte sont assurées les activités suivantes :**

- La **randonnée pédestre** à pied ou en raquettes à neige ;
- La **participation aux séjours et voyages** organisés par la Fédération ou ses structures affiliées ;
- La **participation aux épreuves compétitives de Rando Challenge® et de longe côte** sauf les épreuves qualificatives pour les championnats départementaux, régionaux ou nationaux ;
- **Le ski nordique** (ski de fond sur pistes damées et balisées, tout déplacement à ski nordique en terrain enneigé) ;
- **La randonnée nordique** (promenade, randonnée) et raid nordique ;
- **Toutes les formes de marche** (nordique, afghane, les marches d'endurance dont l'Audax et les marches rapides) ;
- **Le longe côte/marche aquatique** (activité sportive qui consiste à marcher en mer avec une hauteur d'eau située au niveau du diaphragme) sur initiative personnelle ;

- **Sont exclus du Pass Découverte les activités suivantes :**

- **Les parcours de randonnée glaciaire, de via ferrata et de corda ;**
- **Les canyons aquatiques ;**
- Tout parcours exigeant **l'utilisation d'un matériel spécifique de sécurité à l'alpinisme** (baudrier, crampon...);
- **L'utilisation permanente de techniques de progression** nécessaires pour cheminer sur glaciers, zones rocheuses escarpées, canyons (relais, encordement permanent, rappel).

RANDONNEURS DE L'EST VAROIS

Siège Social : Maison des associations 213 rue de la soleillette 83700 SAINT-RAPHAËL
Association affiliée à la FFRP sous le n°04.584 Agrément Jeunesse et sports n° 08309.ET.012
Agrément Tourisme de la FFRP n° IM 075700382